

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 234 4 février 2011

SOMMAIRE

AA Aluminium Holdings (Luxembourg)	Cidron Triangle S.a r.i 11209
S.à r.l 11232	Cin.Stef S.A
A.B.C. Consultants S.A.	Cloarec - Benad société en nom collectif
A.C. Consulting	11209
A.C.G. S.A., S.P.F	Cofida S.A11215
Achelia Luxembourg S.A 11229	Compagnie de Développement des Médias
Äert Sekretariat S.à r.l	S.A 11215
Afimo11231	Copargest S.A., S.P.F
Africa's Spirit S.A	C.R. Entreprises S.A
Agence d'Assurance Rischard, Minelli &	Dandy Consult S.A
Ass	Dandy Consult S.A
Agmen Investment Holding S.A 11189	Dandy Consult S.A
Aicy International S.A11189	D.C.S. s.à r.l
Al-Andalus Finance S.à r.l	Dollar Tree International, S.à r.l 11216
Alfadel11231	Eubro Holding S.A
Alur Constructions S.A11229	Faris S.A
Arrecife S.A	Fremond Participation S.A 11217
Ashendale & Breckland S.A 11190	Gerba S.A
Ashendale & Breckland S.A	Lac Holding S.à r.l
Avantor Performance Materials Holdings	La Louisière S.A
S.A 11188	Lyon Finance Limited S.A 11229
Balymalbe Holding S.A	Management S.à r.l
Balymalbe Holding S.A SPF11189	Metallum Holding S.A
Born Investment Holding Company S.A.	PH - Property Holdings Luxembourg 11228
11232	Platon Holding S.A
Brock Alloy Wheels G.m.b.H 11218	Platon Holding S.A
Bureau Line Office S.A 11208	Real Estate Capital S.A
CanGro Holding S.à r.l 11208	rovo s.à r.l
CCK Compta S.à r.l	SJ Investment S.A
C.D. 2000 S. à r.l	Sonate S.P.F. S.A
Cedria Holding S.A	Springwell Holding S.à r.lSPF 11186
Cetim S.A	Unitex Investment Corporation S.A 11209
CGH Lux S.à r.l11212	Winley Investment S.A
Cidron Celestial Topco S. à r.l 11189	,
Cidron Diego S.à r.l	



Springwell Holding S.à r.l.-SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.360.

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société holding "SPRINGWELL HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.360, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 619 du 16 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.
 - 2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la société relative à l'objet social.

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").".

- 3. Changement de la dénomination de la société de SPRINGWELL HOLDING S.à R.L. en SPRINGWELL HOLDING S.à R.L. -SPF.
 - 4. Modification du 1 er paragraphe de l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société prend la dénomination de SPRINGWELL HOLDING S.à R.L. - SPF et la forme d'une société à responsabilité limitée."

5. Modification de l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.".

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.



Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 er des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de SPRINGWELL HOLDING S.à R.L. en SPRINGWELL HOLDING S.à R.L. -SPF.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1 ^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société prend la dénomination de SPRINGWELL HOLDING S.à R.L. - SPF et la forme d'une société à responsabilité limitée."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 décembre 2010. Relation LAC/2010/55694. Reçu soixante-quinze euros (75,-euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166561/94.

(100193100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

A.B.C. Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.087.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000579/10.

(110000103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.



A.C.G. S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000580/10.

(110000590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Africa's Spirit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000581/10.

(110000039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Avantor Performance Materials Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000585/10.

(110000512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Sonate S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 69.208.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 24. August 2009

- 1. An Stelle von Frau Rita HARNACK wird Frau Isabelle SCHAEFER mit Berufsanschrift in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt bis zur Generalversammlung welche im Jahr 2014 stattfindet.
- 2. An Stelle von der LAXA HOLDING S.A. wird die LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL mit Sitz in L-2763 LUXEM-BOURG, 12, rue Ste Zithe zum neuen Kommissar ernannt bis zur Generalversammlung welche im Jahr 2014 stattfindet.
- 3. Das Mandat der andere Verwaltungsratsmitglieder werden ebenfalls bis zur Generalversammlung welche im Jahr 2014 stattfindet verlängert.

Référence de publication: 2010167102/14.

(100193375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Agence d'Assurance Rischard, Minelli & Ass., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 107.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000592/10.

(110000366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.



Agmen Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000593/10.

(110000308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Cidron Celestial Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.757.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2010.

Référence de publication: 2011000636/12.

(100203991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Balymalbe Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Balymalbe Holding S.A.).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000620/11.

(100204000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Aicy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000595/10.

(110000682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Arrecife S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 94.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000601/10.

(110000580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.



Ashendale & Breckland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 71.704.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000604/10.

(110000643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Metallum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.635.

In the year two thousand and ten.

On the nineteen October

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) ME-TALLUM HOLDING S.A., with registered office in "Le Dôme Espace Pétrusse", 2 avenue Charles de Gaulle, L-2014 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 123635, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on December 14, 2006, published in the Mémorial C number 413 of March 20, 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 25 March 2010 by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1082 of 22 May 2010..

The meeting is presided by Mr. Guy KETTMANN, private employee, with professional address in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

The chairman appoints as secretary Mrs Fanny MARX, private employee, with professional address in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

The meeting elects as scrutineer Mr. Nicolas DUMONT, private employee, with professional address in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

- (1) Waiver of convening notices
- (2) Creation of a new class of shares of the Company (the Class C shares) and conversion of the Class A shares held by MGTeam S.A. into Class C shares;
 - (3) Conversion of the Class A shares held by CAPETOWN S.A. into Class B shares;
- (4) Approval of the conversion of 1,643,279 C CPECs into 1,417,937 A CPECs and 225,342 B CPECs and granting power to the board of directors of the Company (the Board) in order to decide upon CPECs conversions in the future;
- (5) Amendment of the share register of the Company and of the CPEC registers of the Company in order to reflect the above and authority given to any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the above-mentioned conversions;
 - (6) Creation of a new class of director (the Class C Director) and appointment of the Class C Director;
- (7) Amendment of the articles of association of the Company in order to authorize the Board to appoint as its chairman a Class B or Class C director;
- (8) Amendment and full restatement of the articles of association of the Company, it being understood that as part of such restatement, the corporate purpose of the Company shall not be amended; and
 - (9) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.



First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices. The Shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create a new class of shares of the Company (the Class C shares) and to convert the 655,000 (six hundred fifty five thousand) Class A shares owned by MGTeam S.A. into Class C shares.

Third resolution

The Meeting resolves to convert the 50,583 (fifty thousand five hundred eighty three) Class A shares owned by CAPETOWN S.A. into Class B shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve (i) the conversion of the 1,417,937 (one million four hundred seventeen thousand nine hundred thirty seven) C CPECs held by MGTeam S.A. into A CPECs, (ii) the conversion of the 225,342 (two hundred twenty five thousand three hundred forty two) C CPECs owned by CAPETOWN S.A. into B CPECs and (iii) the entry into, performance under and execution by the Company of any documents required or useful for the proper execution or performance of the said conversions.

The Meeting further resolves to approve, if need be, the global issue of 22,500,000 (twenty two million five hundred thousand) CPECs decided by the general meeting of the shareholders dated 20 March 2007, acknowledging that the said shareholders' meeting should have approved the division of the CPECs into three classes but should not have determined the numbers of CPECs to be issued within each class.

The Meeting finally resolves to grant all powers to the Board to determine the number of CPECs to be allocated to each class of CPECs. As a consequence, the Board is fully empowered to convert CPECs into different classes henceforth.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend the share register of the Company as well as the CPEC registers of the Company in order to reflect the above conversions and empowers and authorizes any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the said registrations.

Sixth resolution

The Meeting resolves to create a new class of director of the Company (the Class C Director) and to appoint Mr. Patrick VERSCHELDE, residing professionally at F-75116 Paris, 185, rue de la Pompe (France), as Class C Director, with immediate effect and for a period expiring at the occasion of the annual general meeting of the Company to be held in 2013.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the Articles so that the Board may appoint as its chairman a Class B or a Class C director by unanimous vote of the directors.

Eighth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend and fully restate the Articles so that they shall henceforth read as follows:

1. Form and Name.

1.1. There exists a limited company (société anonyme) under Luxembourg law under the name METALLUM HOLDING S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (the Articles).

2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors).
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors.

3. Duration.

- 3.1. The Company is established for an unlimited period of time.
- 3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.
 - 3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.



4. Corporate purpose.

- 4.1 The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 4.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.
- 4.3 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.
- 4.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.
- 4.5 The Company may also provide administrative and secretarial services, save for any activity reserved for the professional domains of accountancy and economic consultancy.

5. Share capital.

- 5.1 The subscribed share capital is set at ten million euro (EUR 10,000,000) consisting of three million seven hundred and fifty-four thousand seventy-one (3,754,071) Class A shares, five hundred and ninety thousand nine hundred and twenty-nine (590,929) Class B shares and six hundred and fifty-five thousand (655,000) Class C shares in registered form with a par value of two euro (EUR 2.-) each, fully paid up.
- 5.2 The Company shall have an authorised share capital of fifty-five million seven hundred and seven thousand four hundred and eighty-eight euro (EUR 55,707,488). The authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required to amend the Articles.
- 5.3 The Board of Directors is authorised, during a period of five years after the date of publication in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders dated March 20^{th} , 2007, to increase from time to time the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital. Such increased amount will be reserved for the issuance of shares to the holders of convertible preferred equity certificates of the Company in accordance with the terms and conditions of the convertible preferred equity certificates and to the holders of warrants of the Company in accordance with the terms of the warrant instrument dated March 20^{th} , 2007.

6. Shares.

- 6.1 The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).
- 6.2 A shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.
 - 6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

7. Transfer of shares.

7.1 Subject to the provisions of this article 7, shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

For the purpose of the Articles, Transfer (and all derivative expressions including verbs) shall mean any transaction aiming at or resulting in a transfer of (i) shares, warrants, convertible preferred equity certificates (the CPECs), (convertible) bonds and other securities of the Company (whether or not representing its share capital and whether or not entitling the holder thereof to vote); and (ii) securities of the Company entitling their holder to subscribe for or to obtain such securities or the exchange in such securities (together the Securities), for valuable consideration or for free, voluntarily, by public auction, by reason of death or pursuant to a court decision or arbitration award, including but not limited to contributions or transfers of a universality or business, merger, de-merger, the granting of a pledge, the granting of options to purchase or to sell Securities or the conclusion of a swap or other agreement, that completely or partially transfers the economical benefits or the ownership of Securities.



If shares, warrants, CPECs, (convertible) bonds or any other Securities of a specific class are Transferred to a holder of a different class, they will automatically become shares, warrants, CPECs, (convertible) bonds or any other Securities of the class held by the Transferee.

In case a shareholder exercises its rights under Articles 7.4, 7.5 or 7.6, the Transfer of its Securities to the Candidate-Purchaser shall be effected at the same terms and conditions as those offered by the Candidate-Purchaser to the Transferor.

7.2 Permitted Transfers

The following Transfers are permitted and not subject to any of the other restrictions set forth in this Article 7:

- 7.2.1 A Transfer by Capetown S.A., an Alpha investor or MGTeam S.A. to Alpha.
- 7.2.2 A Transfer by Alpha to MGTeam S.A..
- 7.2.3 A Transfer by Alpha to an entity Controlled by Alpha and, subsequently any Transfer by any such entity to Alpha or any other entity Controlled by Alpha, provided the transferring entity irrevocably undertakes to immediately repurchase such Securities and the transferee irrevocably undertakes to Transfer these Securities to the transferring entity if, at any time, the transferee is no longer Controlled by Alpha.

7.3 Lock-up

The shareholders of the Company shall not Transfer any of their Securities prior to July 20, 2012, except for Transfers made in accordance with article 7.2. or with article 7.6.

7.4 Right of first refusal

- 7.4.1 If as a result of a bona fide offer made by a third party (the Candidate-Purchaser) to any of the shareholders (the Transferor), the Transferor wishes to Transfer all or part of its Securities to the Candidate-Purchaser, it shall notify, in any case prior to any binding agreement between the Transferor and the Candidate-Purchaser, the other shareholders (the Other Shareholders) and the Board of Directors of all the relevant terms and conditions of the Candidate Purchaser's offer (the Transfer Notice) including:
- the name and address or, in the case of a legal entity, the corporate name and registered office of the Candidate-Purchaser:
 - the number of Securities it wishes to Transfer (the Offered Securities);
 - the bona fide price the Candidate-Purchaser is willing to pay for the Offered Securities;
 - the other terms and conditions under which the Offered Securities would be Transferred; and
- the unconditional commitment of the Candidate-Purchaser to be bound by any agreement entered into from time to time by the shareholders of the Company relating to the Company and his acknowledgment of (i) the right of first refusal set out in this Article 7.4 and (ii) the tag-along right set out in Article 7.5.
- 7.4.2 The Other Shareholders shall have a right of first refusal to purchase the Offered Securities (or a tag-along right pursuant to Article 7.5). This right of first refusal shall apply pro rata to the Other Shareholders' respective participation in the Company's share capital.
- 7.4.3 The Other Shareholders shall each have the right to exercise their right of first refusal by providing notice thereof to the Board of Directors and to the Transferor within twenty (20) Business Days following receipt of the Transfer Notice. The Board of Directors shall then inform the Other Shareholders of the aggregate number of Securities for which the Other Shareholders have exercised their right of first refusal (and, as the case may be, for which they have exercised their tag-along right as set out in Article 7.5) (the "Second Transfer Notice). The Other Shareholders which have not sent their notice within this 20-Business day period shall be deemed to have elected not to exercise their right of first refusal (nor their tag-along right as set out in Article 7.5).
- 7.4.4 If the aggregate number of Securities for which the Other Shareholders have exercised their right of first refusal is lower than the number of Offered Securities, the Other Shareholders (other than those who have not exercised their right of first refusal) shall have five (5) Business Days from the Second Transfer Notice ("the Second Period") to inform the Board of Directors and the Transferor of how many of the Securities, that have not been purchased as a result of the Second Transfer Notice, they wish to purchase (the "Third Transfer Notice").
- 7.4.5 The Board of Directors shall inform the Transferor and the Other Shareholders if the number of Securities for which the rights of first refusal have been exercised as a result of the Second Transfer Notice and Third Transfer Notice exceeds, equals or is lower than the number of Offered Securities, within five (5) Business Days after the expiry of the Second Period (the "Last Notice").
- 7.4.6 If this number exceeds the number of Offered Securities, the Offered Securities will be allocated to the Other Shareholders in the proportion to be jointly agreed by them within five (5) Business Days from receipt of the Last Notice or, failing agreement, in proportion to the number of Securities they each own.
- 7.4.7 If this number is lower than the number of the Offered Securities, the right of first refusal of all the Other Shareholders shall be deemed not to have been exercised and the Transferor shall have the right to Transfer all the Offered Securities to the Candidate-Purchaser in accordance with the terms and conditions set out in the Transfer Notice, provided that this Transfer must be executed within twenty (20) Business Days following receipt of the Last Notice.



7.4.8 If Other Shareholders have exercised their tag-along right pursuant to Article 7.5 or if Alpha has validly exercised its drag-along right in accordance with Article 7.6, the Candidate-Purchaser shall also purchase these Securities within the period set out in Article 7.4.7.

7.5 Tag Along

Defined terms used in this Article 7.5 shall have the same meaning, mutatis mutandis, as the defined terms used in Article 7.4.

7.5.1 If as a result of an offer made by a Candidate-Purchaser to any of the shareholders, such Transferor would Transfer all or part of its Securities to such Candidate-Purchaser, the Other Shareholders shall have the right to sell an equivalent proportion of their Securities, to the Candidate-Purchaser(s).

However, if as a result of an offer made by a Candidate-Purchaser, Alpha would Transfer 20% or more of the then outstanding Company's share capital, each of Capetown S.A. and MGTeam S.A. shall have the option to sell to the Candidate-Purchaser either an equivalent proportion of their Securities or all their Securities (at their entire discretion).

- 7.5.2 The Transferor shall notify to the Other Shareholders and the Board of Directors all information referred to in Article 7.4.1 in accordance with Article 7.4.
- 7.5.3 The Other Shareholders shall be entitled to exercise their tag along right as set out in the present article in accordance with Articles 7.4.2 and 7.4.3.
 - 7.6 Drag Along Right
 - 7.6.1 In the event that:
- (i) a Candidate-Purchaser offers to acquire Securities, representing 80% or more of the then outstanding share capital of the Company as well as 80% or more of the voting rights; and
 - (ii) Alpha wishes to accept such offer; and
- (iii) Capetown S.A. and/or MGTeam S.A. have waived their rights under Articles 7.4 and 7.5 (or the applicable exercise periods under these articles have lapsed or if they are deemed not to have been exercised),

Alpha may cause Capetown S.A. and MGTeam S.A. to also Transfer all their Securities to the Candidate-Purchaser.

- 7.6.2 In the event that:
- (i) a Candidate-Purchaser offers to acquire Securities, representing less than 80% of the then outstanding share capital of the Company as well as less than 80% of the voting rights; and
 - (ii) Alpha wishes to accept such offer; and
- (iii) Capetown S.A. and/or MGTeam S.A. have waived their rights under Articles 7.4 and 7.5 (or the applicable exercise periods under these articles have lapsed or if they are deemed not to have been exercised),

Alpha may cause Capetown S.A. and MGTeam S.A. to also Transfer a proportional part of their Securities to the Candidate-Purchaser.

- 7.6.3 The notification of the offer by Alpha to Capetown S.A. and MGTeam S.A. shall be made in accordance with Article 7.4, and shall specify Alpha's intention to exercise its drag along right under Article 7.6.1 or 7.6.2, (as the case may be) should Capetown S.A. and/or MGTeam S.A. decide to waive (or not to exercise) their rights under Articles 7.4 and 7.5.
 - 7.6.4 This drag along right shall not apply in the event of an IPO.

8. Meetings of the shareholders of the company.

- 8.1 In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.
- 8.2 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Monday of June of each year at 11.00 o'clock a.m.. If such day is not a Business Day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.
- 8.3 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, if exceptional circumstances so requires.
- 8.4 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

- 9.1 The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.
 - 9.2 Each share is entitled to one vote.
- 9.3 Except as otherwise required by the Law or by the Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes present or represented at the meeting.



- 9.4 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.
- 9.5 If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the share capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented, including the favorable vote of the holders of Class B shares and/or the holders of Class C shares.
- 9.6 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.
- 9.7 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or other electronic support permitting to identify the shareholder.
- 9.8 Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 9.9 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10. Management.

- 10.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which shall at all times consist of six (6) directors and be composed as follows:
- (i) Alpha shall present a list of at least four (4) candidates and four (4) directors shall be elected among this list (the Class A Directors);
- (ii) Capetown S.A. shall present a list of at least one (1) candidate and one (1) director shall be elected among this list (the Class B Director); and
- (iii) MGTeam S.A. shall present a list of at least one (1) candidate and one (1) director shall be elected among this list (the Class C Director).

The candidates proposed by the respective shareholders shall be appointed or dismissed by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted by (i) the majority of the votes cast and (ii) the majority of the votes cast by the shareholder(s) entitled to propose the director concerned. The remuneration of the directors and their term of office are determined in the same conditions. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time. However the new director must be chosen among candidates proposed by the shareholder(s) having proposed the previous director.

10.2 Members of the Board of Directors need not be shareholders of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote and in accordance with the rules laid down in article 10.1, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company.

11. Meetings of the board of directors.

11.1 The Board of Directors must appoint a chairman (the Chairman), who shall be elected among the Class A Directors unless otherwise decided unanimously by the directors. The Board of Directors may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for

keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and the minutes of the general meetings of the share-holders of the Company. The Chairman shall not have a casting vote.

11.2 The Company may from time to time issue Securities or enter into contractual arrangements allowing the holders of such Securities or counterparties to such agreement to have an observer of their choice attend all board meetings of the Company (the Observers), provided only that the Company has been notified of the name, first name and relevant contact details of any such Observer(s).



- 11.3 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg. The Board of Directors shall meet as necessary to discharge its duties but in any case not less than four times per year on a quarterly basis.
- 11.4 Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors as well as any Observers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.
- 11.5 No such written notice is required if all the members of the Board of Directors and the Observers are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors as well as each Observer. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.
- 11.6 Any member of the Board of Directors or any Observer may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director or respectively Observer as his or her proxy.
- 11.7 Any director or Observer may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 11.8 The Board of Directors can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors, provided that a Class A Director is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The Observers shall attend meetings of the Board of Directors but shall not have any voting rights.
- 11.9 Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.
- 11.10 Notwithstanding the provisions of article 11.8, decisions relating to the following items shall require the majority of the votes present or represented at the relevant meeting, as well as the approval of a Class A Director and the approval of the Class B Director and/or the Class C Director:
 - (i) any material deviation from, or amendment to the business plan;
- (ii) any commitment to make an investment or purchase real estate or assets for an amount in excess of one million euro (EUR 1,000,000);
- (iii) any modification of the terms and conditions of the Group's financing likely to have (i) an impact on the refunding of the loan entered into between the Company and Diversinvest S.A. or (ii) a negative impact on the position of Capetown S.A. or MGTeam S.A.;
- (iv) any acquisition, transfer or divestment of any subsidiary or assets for an amount in excess of one million euro (EUR 1,000,000);
- (v) any establishment or cessation of any activities contributing for more than ten million euro (EUR 10,000,000) to the Group's turnover;
- (vi) any execution, amendment or termination by a company of the Group of any agreement in an amount exceeding ten million euro (EUR 10,000,000);
- (vii) any decision, action or omission reasonably likely to cause an early repayment (in whole or in part) of the Group's acquisition debt;
- (viii) any change of the Group's currently applicable accounting principles except as directly resulting from legal requirements; and
- (ix) any material change of the corporate structure of the Group and any change of the corporate structure of the Group having a non proportionate impact for Alpha on the one hand, and for Capetown S.A. and MGTeam S.A. on the other hand.

12. Minutes of meetings of the board of directors.

- 12.1 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the meeting and another director of the Company.
- 12.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

13. Powers of the board of directors.

13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the Board of Directors.



14. Delegation of powers.

14.1 The Board of Directors is authorised to appoint a person, whether a director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific tasks.

15. Binding signatures.

- 15.1 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two Class A Directors and the Class B or the Class C Director in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 14. of the Articles.
- 15.2 Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two Class A Directors and the Class B or the Class C Director.

16. Information rights of the board of directors.

- 16.1 The Board of Directors shall be actively informed of the financial situation and the progress of the business of the Group.
- 16.2 The Board of Directors will also be entitled to attend, on a monthly basis, a reporting meeting, as the case may be, a conference call or a video conference, with some members of the management of the Group.

17. Conflict of interests.

- 17.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.
- 17.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 17.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board of Directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.
- 17.4 In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3 does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.
- 17.5 Articles 17.3 and 17.4 do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

18. Statutory auditor.

- 18.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.
- 18.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of the shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of the shareholders of the Company with or without cause.

19. Accounting year.

19.1 The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

20. Allocation of profits.

- 20.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.
- 20.2 The general meeting of the shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.
- 20.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Directors and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

21. Dissolution and Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the



general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of the shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

22. Applicable Law.

22.1. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

23. Definitions.

23.1. In addition to the terms defined above, the following terms shall have the meaning set forth below for the purpose of the Articles:

Alpha means APEF 4, APEF 5, ZEBRA S.C., FINALCO, BULOWAYO GmbH and PAULISTA GmbH;

APEF 4 means (i) APEF 4 - DENEB CI L.P., a limited partnership duly established under the laws of Jersey, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 322 (Jersey Financial Commission), (ii) APEF 4 - ELARA CI L.P., a limited partnership duly established under the laws of Jersey, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 321 (Jersey Financial Commission), (iii) APEF 4 - GEMMA CI L.P., a limited partnership duly established under the laws of Jersey, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 323 (Jersey Financial Commission), (iv) APEF 4 - HYDRA CI L.P., a limited partnership duly established under the laws of Jersey, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 320 (Jersey Financial Commission), (v) APEF 4 - NORMA US L.P., a limited partnership duly established under the laws of Delaware, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 1710321 (State of Delaware), and (vi) APEF 4 - OPHELIA US L.P., a limited partnership duly established under the laws of Delaware, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 1710331 (State of Delaware).;

APEF 5 means (i) APEF 5 - IZAR CI L.P., a limited partnership duly established under the laws of Jersey, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 722 (Jersey Financial Commission), (ii) APEF 5 - JABBAH CI L.P., a limited partnership duly established under the laws of Jersey, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 721 (Jersey Financial Commission), (iii) APEF 5 - KUMA CI L.P., a limited partnership duly established under the laws of Jersey, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 723 (Jersey Financial Commission), (iv) APEF 5 - PIXYS US L.P., a limited partnership duly established under the laws of Delaware, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 4096687 (State of Delaware), and (v) APEF 5 - SYMA US L.P., a limited partnership duly established under the laws of Delaware, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 4092310 (State of Delaware) and (vi) APEF 5 - PULSAR CI L.P., a limited partnership duly established under the laws of Jersey, with registered offices at 22 Grenville Street, St-Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 724 (Jersey Financial Commission);

ZEBRA S.C. means ZEBRA S.C., an investment company having its registered office at 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, registered with the Register of Commerce of Versailles under no. 489 400 150 RCS Versailles;

FINALCO means FINALCO, an investment company having its registered office at 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, registered with the Register of Commerce of Versailles under no. 432 179 349 RCS Versailles;

BULOWAYO GmbH means BULOWAYO GmbH, a company duly established under the laws of Germany, having its registered office at Am Ellerhang 2, 61462 Königstein-Falkenstein, Germay, registered in Frankfurt under n° HRB 5659;

PAULISTA GmbH means PAULISTA GmbH, a company duly established under the laws of Germany, having its registered office at Soodersteige 5, 65193 Wiesbaden, Germany, registered in Frankfurt under n° HRB 102902;

Business Day means a day which is not a Saturday or a Sunday, and on which commercial banks are open for corporate business in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Control means control as defined in Article 2 of the law of 25 August 2006. The same applies to any derivative forms and expressions of this term (including if it is used as a verb); and

IPO means an initial public offering with a view to permitting the public distribution of newly issued or existing Shares and obtaining the listing of the Shares on a regulated or organized market."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,250.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.



Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le dix-neuf octobre

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme METALLUM HOLDING S.A., ayant son siège social à "Le Dôme Espace Pétrusse", 2 avenue Charles de Gaulle, L-2014 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 123635, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 413 du 20 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 1082 du 22 mai 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy KETTMANN, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Fanny MARX, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas DUMONT, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. renonciation au délai de convocation;
- 2. Création d'une nouvelle catégorie d'actions de la Société (les Actions de Catégorie C) et conversion des actions de Catégorie A détenues par MGTeam S.A. en Actions de Catégorie C;
 - 3. Conversion des actions de Catégorie A détenues par CAPETOWN S.A en Actions de Catégorie B;
- 4. Approbation de la conversion de 1.643.279 C CPECs en 1.417.937 A CPECs et 225.342 B CPECs et mandat accordé au Conseil d'Administration de la Société (le Conseil) de décider de la conversion de CPECs dans le futur;
- 5. Changement du Registre des Actions de la Société et changement du Registre des CPEC's de la Société en vue de refléter les changements intervenus ci-dessus et pouvoirs accordés à chacun des administrateurs de la Société de procéder au nom de la Société de procéder aux écritures des dites conversions;
- 6. Création d'une nouvelle catégorie d'administrateurs (les Administrateurs de la catégorie C) et nomination de l'administrateur de la catégorie C;
- 7. Modification des statuts de la Société afin d'autoriser le Conseil de nommer son Président comme Administrateur de catégorie B ou Administrateur de catégorie C;
- 8. Changement der refonte complètes des statuts de la société, il est sous entendu que l'objet social de la Société ne sera pas modifié.
 - 9. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social de la Société étant présent et représenté, l'assemblée générale décide de renoncer à tout droit lié à la convocation. Les actionnaires présents ou représentés, se considérant comme dûment convoqués, déclarent avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour, qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle catégorie d'actions de la Société (les Actions de Catégorie C) et décide de convertir les 655.000 (six cent cinquante-cinq mille) actions de Catégorie A existantes détenues par MGTeam S.A. en nouvelles Actions de Catégorie B



Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir les 50.583 (cinquante mille cinq cent quatre-vingt-trois) actions de Catégorie B existantes détenues par Capetown S.A. en Actions de Catégorie B.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver (i) la conversion des 1.417.937 (un million quatre cent dix-sept mille neuf cent trente-sept) C CPECs détenues par MGTeam S.A. en A CPECs, (ii) la conversion des 225.342 (deux cent vingt-cinq mille trios cent quarante-deux) C CPECs détenues par CAPETOWN S.A. en B CPECs et (iii) le mandat, le pouvoir d'exéctuer et d'émettre par et au nom de la Société, tout document requis et utile pour l'exécution des dites conversions.

L'assemblée décide encore d'approuver, s'il est nécessaire, d'émettre globalement 22.500.000 (vingt-deux millions cinq cent mille) CPECs , tel que décidé par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 20 mars 2007, approuvant que la dite assemblée générale des actionnaires aurait dû approuver la division des CPECs en trois catégories, mais n'a pas déterminé le nombre de CPECs à émettre dans chaque catégorie

L'assemblée décide finalement d'accorder tous pouvoirs au Conseil de déterminer le nombre de CPECs qui sera alloué à chaque catégorie de CPECs. En conséquence, le Conseil est autorisé de convertir des CPECs en différentes catégories.

Cinquième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, l'assemblée décide de modifier le Registre des Actions de la Société et de modifier du Registre des CPEC's de la Société en vue de refléter les changements intervenus ci-dessus et pouvoirs accordés à chacun des administrateurs de la Société de procéder au nom de la Société de procéder aux écritures des dites conversions.

Sixième résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle catégorie d'administrateurs de la Société (l'administrateur de catégorie C) et nomme avec effet immédiat Monsieur Touro, demeurant professionnellement à F-57116 Paris, 185, rue de la Pompe (France), comme administrateur de catégorie C, son mandate expirant l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société en 2013.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles de façon à ce que le Conseil puisse nommer l'Administrateur de catégorie B ou l'administrateur de catégorie C, par vote unanime des administrateurs comme Président.

Huitième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier et faire une refonte complète des statuts qui auront la teneur suivante:

1. Forme et Dénomination.

1.1 Il existe une société anonyme de droit Luxembourgeois, sous la dénomination de METALLUM HOLDING S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents Statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège Social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).
- 2.2 Il peut être créé par simple du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Durée de la Société.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.
 - 3.3 La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.



- 4.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 4.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 4.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.
- 4.5 La Société pourra également fournir des prestations de services administratifs ou de secrétariat, à l'exception de toute activité réservée au domaine de la comptabilité et du conseil économique et financier.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par trois millions sept cent cinquante-quatre mille soixante et onze (3.754.071) actions de Catégorie A, cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent vingt neuf (590.929) actions de Catégorie B et six cent cinquante-cinq mille (655.000) actions de Catégorie C sous forme nominative d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées.
- 5.2 La Société a un capital social autorisé de cinquante-cinq millions sept cent sept mille quatre cent quatre-vingt-huit euros (EUR 55.707.488,-). Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour modifier les Statuts.
- 5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé, pour une durée de cinq ans à partir de la date de publication dans le journal officiel de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires du 20 mars 2007, à augmenter de temps à autre le capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé. Ce montant d'augmentation sera réservé à l'émission d'Actions aux détenteurs de preferred equity certificates convertibles et aux détenteurs de warrants de la Société conformément aux termes de l'instrument de Warrant daté du 20 mars 2007.

6. Actions.

- 6.1 Les actions sont et resteront nominatives.
- 6.2 Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.
 - 6.3 La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

7. Transfert des actions.

7.1 Sous réserve des dispositions du présent article 7, le transfert d'Actions s'effectuera par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

Dans le respect des statuts, Transfert (et toute les expressions en dérivant, y compris les verbes) signifiera toute transaction ayant pour but ou résultant d'un transfert (i) d'actions, de warrants, de "convertible preferred equity certificates" (les CPECs), d'obligations (convertibles) et de tout autre titre de la Société (représentant ou non son capital social et autorisant ou non leur détenteur à voter); et (ii) les titres de la Société autorisant leur détenteur à souscrire à ou à obtenir de tels titres ou à échanger de tels titres (ensemble les Titres), à titre onéreux ou à titre gratuit, volontairement, par adjudication publique, pour raison de décès ou par décision judiciaire ou par décision arbitrale, incluant mais ne se limitant pas aux apports ou aux transferts de l'universalité des affaires, à la fusion, à la scission, à la mise en gage, à la concession de droits d'option pour l'acquisition ou la vente de Titres ou à la conclusion de swap ou de tout autre convention, qui opérerait un transfert total ou partiel des bénéfices économiques ou de la propriété des Titres.

Si des actions, warrants, CPECs, obligations (convertibles) ou tout autre titre d'une catégorie spécifique sont Transférés à un détenteur de catégorie différente, ils deviendront automatiquement des actions, warrants, CPECs, obligations (convertibles) ou tout autre titre spécifique de la catégorie détenue par le cessionnaire.

Dans l'hypothèse où un actionnaire exerce les droits qu'il détient en vertu des articles 7.4, 7.5 ou 7.6, le Transfert de ses Titres sera effectué aux mêmes termes et conditions que ceux offerts par le Candidat Acquéreur au Cédant.

7.2 Transferts Autorisés

Les Transferts suivants sont autorisés et ne sont pas soumis à l'une des restrictions exposées au présent article 7:



- 7.2.1 Un Transfert par Capetown S.A, un investisseur Alpha ou MGTeam S.A. à Alpha .
- 7.2.2 Un Transfert par Alpha à MGTeam S.A.
- 7.2.3 Un Transfert par ALPHA à une entité Contrôlée par ALPHA et, subséquemment tout Transfert d'une telle entité à ALPHA ou à toute autre entité Contrôlée par ALPHA, pourvu que le cédant s'engage irrévocablement à racheter ces Titres et que le cessionnaire s'engage irrévocablement à transférer ces Titres au cédant si, à n'importe quel moment, le cessionnaire n'était plus Contrôlé par ALPHA.

7.3 Gel

Les actionnaires de la Société ne Transféreront aucun de leurs Titres avant le 20 juillet 2012, sauf pour les Transferts effectués conformément à l'article 7.2. ou conformément à l'article 7.6.

7.4 Droit de premier refus

- 7.4.1. Si suite à une offre de bonne foi faite par un tiers (le Candidat-Acquéreur) à n'importe lequel des actionnaires (le Cédant), le Cédant souhaite Transférer tout ou partie de ses Titres au Candidat-Acquéreur, il devra notifier, en tous cas avant la conclusion de toute convention obligatoire entre le Cédant et le Candidat-Acquéreur, tous les termes et conditions de l'offre du Candidat-Acquéreur (l'Avis de Cession) aux autres actionnaires (les Autres Actionnaires) et au Conseil d'Administration, en ce compris:
- le nom et l'adresse ou, dans le cas d'une personne morale, la dénomination sociale et le siège social du Candidat-Acquéreur;
 - le nombre de Titres qu'il souhaite Transférer (les Titres Offerts);
 - le prix de bonne foi que le Candidat-Acquéreur est prêt à payer pour les Titres Offerts;
 - les autres termes et conditions selon lesquels les Titres Offerts devront être Transférés; et
- l'engagement inconditionnel du Candidat-Acquéreur d'être lié par toute convention concernant la Société conclue de temps en temps par les actionnaires de la Société et sa reconnaissance (i) du droit de premier refus tel que décrit dans cet Article 7.4 et (ii) du droit de suite tel que décrit à l'Article 7.5.
- 7.4.2. Les Autres Actionnaires ont un droit de premier refus portant sur les Titres Offerts (ou un droit de suite en vertu de l'Article 7.5). Ce droit de premier refus s'appliquera au pro rata de la participation respective des Autres Actionnaires dans le capital social de la Société.
- 7.4.3. Les Autres Actionnaires ont le droit d'exercer leur droit de premier refus en notifiant leur intention de l'exercer au Conseil d'Administration et au Cédant endéans vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la réception de l'Avis de Cession. Le Conseil d'Administration informera ensuite les Autres Actionnaires du nombre total de Titres pour lesquels les Autres Actionnaires ont exercé leur droit de premier refus (et, selon le cas, pour lesquels ils ont exercé leur droit de suite tel que décrit à l'Article 7.5) (le Second Avis de Cession). Les Autres Actionnaires qui n'auront pas envoyé leur notification endéans ce délai de vingt Jours Ouvrables seront présumés avoir choisi de ne pas exercer leur droit de premier refus (ni leur droit de suite tel que décrit à l'Article 7.5).
- 7.4.4. Si le nombre total de Titres pour lesquels les Autres Actionnaires ont exercé leur droit de premier refus est inférieur au nombre de Titres Offerts, les Autres Actionnaires (autres que ceux qui n'ont pas exercé leur droit de premier refus) disposeront de cinq (5) Jours Ouvrables à compter du Second Avis de Cession (la Seconde Période) pour informer le Conseil d'Administration et le Cédant du nombre de Titres, qui n'ont pas été achetés suite au Second Avis de Cession, qu'ils souhaitent acquérir (le Troisième Avis de Cession).
- 7.4.5. Le Conseil d'Administration devra informer le Cédant et les Autres Actionnaires si le nombre de Titres pour lesquels les droits de premier refus ont été exercé suite au Second Avis de Cession et au Troisième Avis de Cession excède, est égal ou est inférieur au nombre de Titres Offerts, endéans cinq (5) Jours Ouvrables après l'expiration de la Seconde Période (le Dernier Avis).
- 7.4.6. Si ce nombre excède le nombre de Titres Offerts, les Titres Offerts seront alloués entre les Autres Actionnaires conformément à l'accord de répartition qu'ils auront conclu entre eux endéans cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la réception du Dernier Avis, ou, à défaut d'accord, proportionnellement au nombre de Titres détenus par chacun d'entre eux.
- 7.4.7. Si ce nombre est inférieur au nombre de Titres Offerts, le droit de premier refus de tous les Autres Actionnaires sera présumé ne pas avoir été exercé et le Cédant aura le droit de Transférer tous les Titres Offerts au Candidat-Acquéreur conformément aux termes et conditions tels que décrits dans l'Avis de Cession, à condition que ce Transfert soit réalisé endéans vingt (20) Jours Ouvrables à dater de la réception du Dernier Avis.
- 7.4.8. Si d'Autres Actionnaires ont exercé leur droit de suite conformément à l'Article 7.5 ou si Alpha a valablement exercé son droit de suite conformément à l'Article 7.6, le Candidat-Acquéreur devra également acquérir ces Titres endéans la période décrite à l'Article 7.4.7.

7.5 Droit de suite

Les termes définis utilisés dans cet Article 7.5 auront la même signification, mutatis mutandis, que les termes définis utilisés dans l'Article 7.4.



- 7.5.1. Si suite à une offre faite par un Candidat-Acquéreur à n'importe lequel des actionnaires, le Cédant Transfère tout ou partie de ses Titres au Candidat-Acquéreur, les Autres Actionnaires auront le droit de céder une part équivalente de leurs Titres au(x) Candidat(s)-Acquéreur(s).
- 17.5.1 Néanmoins, si suite à une offre faite par un Candidat-Acquéreur, Alpha Transfère 20% ou plus du capital de la Société, Capetown S.A. et MGTeam S.A. disposent de la possibilité de vendre au Candidat-Acquéreur soit un part proportionnelle de leurs Titres, soit l'intégralité de leurs Titres (à leur entière discrétion).
- 7.5.2. Le Cédant devra notifier aux Autres Actionnaires et au Conseil d'Administration toute information à laquelle il est fait référence à l'Article 7.4.1 conformément à l'Article 7.4.
- 7.5.3. Les Autres Actionnaires ont le droit d'exercer leur droit de suite tel que défini dans le présent Article conformément aux Articles 7.4.2 et 7.4.3.
 - 7.6 Droit de Cession Forcée
 - 7.6.1. Dans l'hypothèse où:
- (i) un Candidat-Acquéreur propose d'acquérir des Titres représentant 80% ou plus du capital de la Société ainsi que 80% ou plus des droits de vote; et
 - (ii) Alpha souhaite accepter cette offre; et
- (iii) Capetown S.A. et/ou MGTeam S.A. a/ont renoncé aux droits qu'il(s) détient/détiennent en vertu des Articles 7.4 et 7.5 (ou le délai d'exercice prévu par ces articles s'est écoulé ou ces droits sont réputés ne pas avoir été exercés),

Alpha pourra forcer Capetown S.A. et MGTeam S.A. à Transférer l'intégralité de leurs Titres au Candidat-Acquéreur.

- 7.6.2. Dans l'hypothèse où:
- (i) un Candidat-Acquéreur propose d'acquérir des Titres représentant moins de 80% du capital de la Société ainsi que moins de 80% des droits de vote; et
 - (ii) Alpha souhaite accepter cette offre; et
- (iii) Capetown S.A. et/ou MGTeam S.A. a/ont renoncé aux droits qu'il(s) détient/détiennent en vertu des Articles 7.4 et 7.5 (ou le délai d'exercice prévu par ces articles s'est écoulé ou ces droits sont réputés ne pas avoir été exercés),

Alpha pourra forcer Capetown S.A. et MGTeam S.A. à Transférer une part proportionnelle de leurs Titres au Candidat-Acquéreur.

- 7.6.3. La notification de cette offre par Alpha à Capetown S.A. et MGTeam S.A. devra être faite conformément à l'Article 7.4, et devra indiquer l'intention d'Alpha d'exercer son droit de cession forcée conformément aux Articles 7.6.1 ou 7.6.2 (selon le cas) si Capetown S.A. et/ou MGTeam S.A. décident de renoncer (ou de ne pas exercer) leurs droits sous les Articles 7.4 et 7.5.
 - 7.6.4. Ce droit de cession forcée ne s'appliquera pas dans l'hypothèse d'une IPO.

8. Assemblées des actionnaires de la Société.

- 8.1 En cas de pluralité d'Actionnaires, toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.
- 8.2 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se réunit, conformément à la Loi, à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi de juin à 11.00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier Jour Ouvrable qui suit.
- 8.3 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.
- 8.4 Les autres assemblées des Actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

9. Convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

- 9.1 Les conditions prévues par la Loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des Actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.
 - 9.2 Chaque action donne droit à une voix.
- 9.3 A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des Actionnaires de la Société dûment convoquées seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et participant au vote.
- 9.4 Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.
- 9.5 Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux (2) journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital repré-



senté. Au cours des deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, seront prises aux deux tiers des votes des Actionnaires présents ou représentés, comprenant le vote favorable des détenteurs des actions de Catégorie B et/ou des détenteurs des actions de Catégorie C.

- 9.6 Cependant, la nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des Actionnaires et obligataires de la Société.
- 9.7 Un actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.
- 9.8 Tout actionnaire peut participer à une assemblée des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.
- 9.9 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

10. Administration.

- 10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration qui se composera à tout moment de six (6) administrateurs et se composera de la manière suivante:
- (a) Alpha présentera une liste d'au moins quatre (4) candidats et quatre (4) administrateurs seront élus parmi cette liste (les Administrateurs de Catégorie A);
- (b) Capetown S.A. présentera une liste d'au moins un (1) candidat et un (1) administrateur sera élu parmi cette liste (l'Administrateur de Catégorie B); et
- (c) MGTeam S.A. présentera une liste d'au moins un (1) candidat et un (1) administrateur sera élu parmi cette liste (l'Administrateur de Catégorie C).

Les candidats proposés par les Actionnaires respectifs seront nommés ou révoqués par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée (i) à la majorité des voix exprimées et (ii) à la majorité des voix exprimées par les Actionnaires qui sont en droit de proposer l'administrateur concerné. La rémunération des administrateurs et la durée de leur mandat seront déterminés dans les mêmes conditions. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment. Néanmoins, le nouvel administrateur devra être choisi parmi les candidats présentés par les actionnaires ayant proposé l'administrateur précédent.

- 10.2 Les Membres du Conseil d'Administration n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Un administrateur sera élu pour une durée ne pouvant dépasser six ans et sera rééligible.
- 17.6 Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.
- 10.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité et conformément aux règles définies à l'article 10.1., un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires de la Société.

11. Réunions du Conseil d'Administration.

- 11.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président), choisi parmi les Administrateurs de Catégorie A, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par tous les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société. Le vote du Président ne sera pas prépondérant.
- 11.2 La Société pourra de temps à autre émettre des Titres ou être partie à des accords contractuels autorisant les détenteurs de tels Titres ou contreparties de tels accords à choisir un observateur qui assistera à tous les conseils d'administration de la Société (les Observateurs), pourvu seulement qu'aient été notifiés à la Société, les nom, prénom et coordonnées de chaque Observateur(s).
- 11.3 Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg. Le Conseil d'Administration se réunira autant de fois que nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions mais dans tous les cas pas moins de quatre fois par an, sur base trimestrielle.
- 11.4 Une convocation écrite pour toute réunion du Conseil d'Administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs aussi bien qu'aux Observateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.



- 11.5 Une convocation écrite n'est pas requise si tous les membres du Conseil d'Administration et les Observateurs sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs et de chacun des Observateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté une résolution du Conseil d'Administration.
- 11.6 Tout administrateur ou tout Observateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur ou Observateur comme son mandataire.
- 11.7 Tout administrateur ou Observateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique à la réunion.
- 11.8 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration, à condition qu'un Administrateur de Catégorie A soit présent ou représenté à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. Les Observateurs peuvent assister au Conseil d'Administration mais n'ont pas de droit de vote.
- 11.9 Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.
- 11.10 Nonobstant les dispositions de l'article 11.8., les décisions relatives aux points suivants nécessiteront la majorité des votes présents ou représentés à la réunion en question, en ce compris le vote favorable d'un Administrateur de Catégorie A et le vote favorable de l'Administrateur de Catégorie B et/ou de l'Administrateur de Catégorie C:
 - (i) tout écart matériel ou modification du plan d'activité (business plan);
- (ii) tout engagement dans le but d'investir ou acheter un bien immobilier ou des avoirs d'un montant supérieur à un million d'euros (EUR 1.000.000);
- (iii) toute modification des termes et conditions du financement du Groupe susceptibles d'avoir (i) un impact sur le remboursement d'un prêt conclu entre la Société et Diversinvest S.A. ou (ii) un impact négatif sur la position de Capetown S.A. ou de MGTeam S.A.;
- (iv) toute acquisition, transfert ou désinvestissement d'une filiale ou actifs d'un montant supérieur à un million d'euros (EUR 1.000.000);
- (v) tout établissement ou cessation d'activités contribués pour plus de dix millions d'euros (EUR 10.000.000) au chiffre d'affaire du Groupe;
- (vi) toute conclusion, modification, résiliation par une société du Groupe d'un contrat d'un montant dépassant dix millions d'euros (EUR 10.000.000);
- (vii) toute décision, action ou omission susceptible raisonnablement d'entraîner un remboursement anticipé (entier ou partiel) de la dette d'acquisition du Groupe;
- (viii) toute modification des principes comptables couramment applicables du Groupe sauf celle qui résultent d'exigences légales;
- (ix) toute modification matérielle de la structure sociale du Groupe et toute modification de la structure sociale du Groupe ayant un impact non proportionnel sur Alpha d'une part et sur Capetown S.A. et sur MGTeam S.A. d'autre part.

12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

- 12.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président de séance et par un autre administrateur.
- 12.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.



15. Représentation.

- 15.1 La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux Administrateurs de catégorie A et de l'Administrateur de Catégorie B ou de l'Administrateur de Catégorie C dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 14. des présents Statuts.
- 15.2 Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs de Catégorie A et de l'Administrateur de Catégorie B ou de l'Administrateur de Catégorie C.

16. Droit d'information du Conseil d'Administration.

- 16.1 Le Conseil d'Administration devra être activement informé de la situation financière et de la progression des activités du Groupe.
- 16.2 Le Conseil d'Administration sera également habilité à assister, sur une base mensuelle, à une conférence de compte rendu, tenue le cas échéant, par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence, avec quelques membres de la direction du Groupe.

17. Conflit d'intérêts.

- 17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.
- 17.2 Tout administrateur ou représentant de la Société remplissant les fonctions d'administrateur, représentant ou employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à cette autre société ou entreprise.
- 17.3 Au cas où un administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le Conseil d'Administration et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. Ladite transaction ainsi que le conflit d'intérêt de l'administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui ratifiera ladite transaction.
- 17.4 Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il sera seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un conflit d'intérêt à celui de la Société.
- 17.5 Les articles 17.3. et 17.4. ne sont pas applicables lorsque les transactions / opérations sont effectuées dans le cours normal des affaires de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

18 Commissaire

- 18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les commissaires seront nommés pour une durée n'excédant pas six ans et seront rééligibles.
- 18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

19. Exercice social.

19.1 L'exercice social commencera le 1 ^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

20. Affectation des Bénéfices.

- 20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 ci-dessus.
- 20.2 L'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net et peut décider seule de procéder à la distribution de dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.
- 20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et sont payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

21. Dissolution et Liquidation.

21.1 La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.



22. Droit applicable.

22.1 Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

23. Définitions.

23.1 En plus des termes définis ci-dessus, les termes suivants auront la signification déterminée ci-dessous pour les besoins des présents Statuts:

Alpha signifie APEF 4 et APEF 5, ZEBRA S.C., FINALCO, BULOWAYO GmbH et PAULISTA GmbH.

APEF 4 signifie (i) APEF 4 - DENEB CI L.P., un «limited partnership» dûment organisé sous les lois de Jersey, avec siège social au 22 Grenville Street, St-Hélier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-normandes, immatriculé sous le numéro LP 322 (Jersey Financial Commission) (ii) APEF 4 - ELARA CI L.P., un «limited partnership» dûment organisé sous les lois de Jersey, avec siège social au 22 Grenville Street, St-Hélier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-normandes, immatriculé sous le numéro LP 321 (Jersey Financial Commission), (iii) APEF 4 - GEMMA CI L.P., un «limited partnership» dûment organisé sous les lois de Jersey, avec siège social au 22 Grenville Street, St-Hélier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-normandes, immatriculé sous le numéro LP 323 (Jersey Financial Commission), (iv) APEF 4 - HYDRA CI L.P., un «limited partnership» dûment organisé sous les lois de Jersey, avec siège social au 22 Grenville Street, St-Hélier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-normandes, immatriculé sous le numéro LP 320 (Jersey Financial Commission), (v) APEF 4 - NORMA US L.P., un «limited partnership» dûment organisé sous les lois du Delaware, avec siège social au 22 Grenville Street, St-Hélier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-normandes, immatriculé sous le numéro 1710321 (Etat du Delaware) et (vi) APEF 4 - OPHELIA US L.P., un «limited partnership» dûment organisé sous les lois du Delaware, avec siège social au 22 Grenville Street, St-Hélier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-normandes, immatriculé sous le numéro 1710321 (Etat du Delaware).

APEF 5 signifie (i) APEF 5 - IZAR CI L.P., un «limited partnership» dûment organisé sous les lois de Jersey, avec siège social au 22 Grenville Street, St Hélier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-normandes, immatriculé sous le numéro LP 722 (Jersey Financial Commission), (ii) APEF 5 - JABBAH CI L.P., un «limited partnership» dûment organisé sous les lois de Jersey, avec siège social au 22 Grenville Street, St Hélier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-normandes, immatriculé sous le numéro LP 721 (Jersey Financial Commission), (iii) APEF 5 - KUMA CI L.P., un «limited partnership» dûment organisé sous les lois de Jersey, avec siège social au 22 Grenville Street, St-Hélier, Jersey JE4 8 PX, Iles Anglo-normandes, immatriculé sous le numéro LP 723 (Jersey Financial Commission), (iv) APEF 5 - PIXYS US L.P., un «limited partnership» dûment organisé sous les lois du Delaware, avec siège social au 22 Grenville Street, St. Hélier, Jersey JE4 8PX, Ilecs Anglo-normandes, immatriculé sous le numéro 4096687 (Etat du Delaware), et (v) APEF - SYMA US L.P., un «limited partnership» dûment organisé sous les lois du Delaware, avec siège social au 22 Grenville Street, St. Hélier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-normandes, immatriculé sous le numéro 4092310 (Etat du Delaware).

ZEBRA S.C., une société d'investissement ayant son siège social au 40, rue Desaix, 78800 Houille, France, immatriculée au Registre de Commerce de Versailles sous le numéro 489 400 150 RCS Versailles.

FINALCO INVESTMENT, une société ayant son siège social au 40, rue Desaix, 78800 Houille, France, immatriculée au Registre de Commerce de Versailles sous le numéro 432 179 349 RCS Versailles.

BULOWAYO GmbH , une société organisée sous le droit allemand, ayant son siège social à Am Ellerhang 2, 61462 Königstein-Falkenstein, Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce de Francfort sous le numéro HRB 5659.

PAULISTA GmbH , une société organisée sous le droit allemand, ayant son siège social à Soodersteige 5, 65193 Wiedbaden, Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce de Francfort sous le numéro HRB 102902.

Contrôle signifie le contrôle tel que défini à l'article 2 de la loi du 25 août 2006. La même définition s'applique à toutes les formes dérivées de ce terme (en ce compris lorsqu'il est utilisé comme verbe).

IPO signifie une offre initiale au public ayant l'objectif de permettre la distribution publique d'Actions nouvellement émises ou existantes et d'obtenir le listing des Actions sur un marché réglementé.

Jour Ouvrable signifie un jour qui n'est ni un samedi ni un dimanche et durant lequel les banques sont ouvertes pour affaires au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.250,- EUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: Guy KETTMANN, Fanny MARX, Nicolas DUMONT, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3603. Reçu soixante-quinze euros. 75,00-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010166436/998.

(100191568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Ashendale & Breckland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 71.704.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000605/10.

(110000644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Bureau Line Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 75.432.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000628/9.

(110000483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

C.D. 2000 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 101, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 91.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000631/10.

(110000636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

C.R. Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000632/10.

(110000487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

CanGro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 112.759.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour Cangro Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011000634/11.

(110000479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Cidron Diego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.850.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2010.

Référence de publication: 2011000637/12.

(100203992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Cidron Triangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.505.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2010.

Référence de publication: 2011000638/12.

(100203993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Cloarec - Benad société en nom collectif.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000639/10.

(110000522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

CCK Compta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000643/9.

(110000809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Unitex Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.315.

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «UNITEX INVEST-MENT CORPORATION S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 6 rue Adolphe, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 71315, constituée suivant acte notarié du 11 août 1999, publié au



Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 830 du 9 novembre 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2362 du 3 décembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société:

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.»

- Modification de l'article 1 er des statuts.
- Divers.
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et



brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1 er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1 er. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de «UNITEX INVESTMENT CORPORATION S.A.».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de deux mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, V. MICHELS, S. HACKEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15307. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010166598/105.

(100193096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Cedria Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.366.

Le bilan de clôture au 29 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010. POUR LE LIQUIDATEUR Signatures

Référence de publication: 2011000646/12.

(110000293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.



Cetim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000648/10.

(110000152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

CGH Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 395.388,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.107.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CGH Lux S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011000654/12.

(110000478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Cin.Stef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000657/10.

(110000191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Winley Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 157.367.

STATUTS

L'an deux mil dix, le huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société à responsabilité limitée Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ici représentée Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2010;
- 2) La société à responsabilité limitée Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ici représentée Monsieur Marc Van Hoek, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2010.

Lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Winley Investment S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.



Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

- **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateurdélégué.



- Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 15.45 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Management S. à r.l., préqualifiée, Cent soixante actions	160
2) Manager S. à r.l., préqualifiée, Cent soixante actions	160
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (32.000,-EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration popu

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents (1.300,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées egalementes, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un(1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ayant comme représentant permanent Monsieur Marc VAN HOEK;
- b) Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ayant comme représentant permanent Madame Geneviève DUMONT;



- c) Director S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.613, ayant comme représentant permanent Madame Angela KRETZ.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire: LUXFIDUCIA, S.àr.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Rntaprès egzalemeegistre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.529.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.
 - 5) Le siège de la Société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55754. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166606/149.

(100193022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Cofida S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.992.

Le bilan au 31 décembre 2009 de la société COFIDA S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011000658/13.

(110000887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Compagnie de Développement des Médias S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 24.629.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2011000659/10.

(110000587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Copargest S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000663/10.

(110000594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.



D.C.S. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4953 Hautcharage, 9, Cité Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 80.579.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000668/9.

(110000472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Dollar Tree International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 155.745.

Les comptes coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000672/10.

(110000855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Dandy Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 55.957.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000673/9.

(110000043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Dandy Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 55.957.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000674/9.

(110000314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Dandy Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 55.957.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000675/9.

(110000315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Faris S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 37.663.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale ordinaire du 23 novembre 2010

- 1) Le mandat des administrateurs
- Monsieur Hartmut KUNZE, commerçant, demeurant à D-13156 Berlin, Friedrich-Engels-Strasse 12
- la société CHARLOTTEVILLE COMMERCIAL CORP., avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI) représentée par son représentant permanent, Monsieur Markus STENDER, avocat, demeurant à Oppolzergasse 6, A-1010 Wien



- la société BALATON & CO LTD., avec siège social à 788-790, Finchley Road, London NW11, 7UR, UK, représentée par son représentant permanent, Monsieur Markus STENDER, avocat, demeurant à Oppolzergasse 6, A-1010 Wien

est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

2) Le mandat du commissaire aux comptes INTERAUDIT s.à.r.l., avec siège social à L- 1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010168207/22.

(100193525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Fremond Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.317.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- Monsieur Raymond HENSCHEN, administrateur, né le 17 janvier 1955 à Luxembourg, domiciliée professionnellement au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.
- L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.
- L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 3 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010166896/34.

(100194142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Real Estate Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.570.

- Monsieur Jean-Marie DEBERDT, né à Nieppe (France), le 11 décembre 1946, demeurant au 100, rue du Calvaire, F-59.510 Hem, a été désigné représentant permanent de la société IFILE S.A. pour toute la durée de son mandat d'Administrateur de Catégorie A et de Président du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.



Luxembourg, le 28 octobre 2010. REAL ESTATE CAPITAL S.A.

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2010167058/15.

(100194125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Brock Alloy Wheels G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 99.789.

AUSZUG

Aus einem Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft BROCK ALLOY WHEELS G.M.B.H., mit Sitz in L-6550 Berdorf, 4, Millewee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 99.789, aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach, am 2. Dezember 2010, einregistriert in Echternach, am 07. Dezember 2010, Relation: ECH/2010/1828, geht hervor dass:

- Herrn Hans Hubert BROCK als alleiniger Geschäftsführer zurückgetreten ist,
- Frau Liette SABUS, Privatangestellte, wohnhaft in L-6587 Steinheim, 3, Am Flouer, zur neuen Geschäftsführerin der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer ernannt wurde, mit der Befugnis die Gesellschaft unter allen Umständen durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

Echternach, den 20. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010167752/17.

(100194299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Lac Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.637.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Administratie-en Trustkantoor "Pentagon" B.V., a Dutch private limited liability company, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its registered office at Tweede Weteringplantsoen 5, 1017 ZD Amsterdam, registered with the trade register of the Chambers of Commerce under file number 33091724,

here represented by Alessia Rossi, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Lac Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these cir-



cumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by six thousand two hundred fifty (6,250) preference shares (the Preference Shares) all in registered form, having a par value of two euro (EUR 2) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased by the issuance of additional Preference Shares or by the issuance of ordinary shares (the Ordinary Shares, together with the Preference Shares, the Shares) by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital. The existence of sufficient distributable reserves must be evidenced by interim accounts prepared by the manager(s) of the Company as of the date of the redemption.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders. Board of managers



If several managers are appointed, at least one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers must be appointed by a resolution of the shareholders, which sets the terms of their office and they shall constitute the board of managers (the Board).

- 7.3. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
 - 7.4. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, including the affirmative vote of at least one (1) class A manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - 7.5. Representation

Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

Art. 8. Sole manager.

- 8.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 8.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 8.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

- 10.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.



- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

- 11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

- 12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirtyfirst (31) of December of each year.
- 12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

- 13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.
- 13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

- 15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital
- 15.2 Subject to the allocation of the net profits to the reserve required by the Law in the manner prescribed in the preceding paragraph and until the issuance of Ordinary Shares, the holders of Preference Shares shall share in all remaining net profits.
- 15.3 Subject to the allocation of the net profits to the reserve required by the Law in the manner prescribed in article 15.1 and upon the issuance of Ordinary Shares, (i) the holders of Preference Shares shall only be entitled to an annual dividend equal to 5% of the nominal value of the Preference Shares (the Preferred Dividend) and the Ordinary Shares shall share in all remaining net profits or (ii) if no Preference Shares are issued at the time of the allocation, the Ordinary Shares shall share in all remaining net profits.
- 15.4 Without prejudice to article 15.1 and the Preferred Dividend, the shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.
 - 15.5 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, less carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;



- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus of the Company after realisation of the assets and payment of the liabilities is to be disposed of in the manner provided in articles 15.2 and 15.3.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Administratie-en Trustkantoor "Pentagon" B.V., represented as stated above, subscribes to six thousand two hundred fifty (6,250) Preference Shares in registered form, with a par value of two euro (EUR 2) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
- Charlene Lucille de Carvalho-Heineken, born on 30 June 1954 in Amsterdam, the Netherlands, residing at Via Alpina 40, 7500 St Moritz, Switzerland.
 - 2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
- Thierry Fleming, born on 24 July 1948 in Luxembourg, professionally residing at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; and
- Maarten Das, born on 19 June 1948 in Amsterdam, the Netherlands, residing at Stadhouderskade 22B, 1054 ES Amsterdam, the Netherlands.
 - 3. The registered office of the Company is set at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.



WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Administratie-en Trustkantoor «Pentagon » B.V., une société à responsabilité limitée néerlandaise établie à Amsterdam, les Pays-Bas et ayant son siège social à Tweede Weteringplantsoen 5, 1017 ZD Amsterdam, inscrite au registre du commerce des Chambres de Commerce sous le numéro 33091724,

ici représentée par Alessia Rossi, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 ^{er} . Dénomination. Le nom de la société est «Lac Holding S.à r.l. » (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.



4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales privilégiées (les Parts Sociales Privilégiées), toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté par l'émission de Parts Sociales Privilégiées supplémentaires ou par l'émission de parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires, ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées, les Parts Sociales) par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers en raison d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les troisquarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société. L'existence de réserves distribuables suffisantes doit être prouvée par des comptes intérimaires préparés par le ou les gérants de la Société à la date du rachat.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
- Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, au moins un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B doivent être nommés par une décision des associés, qui fixe la durée de leur mandat et ils formeront le conseil de gérance (le Conseil).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés en ce compris le vote affirmatif d'au moins un (1) gérant de catégorie A. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.



- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la loi

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.



12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-etun (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Sous réserve de l'affectation des bénéfices nets à la réserve requise par la Loi de la manière prévue au paragraphe précédent et jusqu'à l'émission de Parts Sociales Ordinaires, les détenteurs des Parts Sociales Privilégiées se partageront tous les bénéfices nets restants.
- 15.3. Sous réserve de l'affectation des bénéfices nets à la réserve requise par la Loi de la manière prévue au paragraphe 15.1 et dès l'émission de Parts Sociales Ordinaires,
- (i) les détenteurs des Parts Sociales Privilégiées n'auront droit qu'à un dividende annuel égal à 5% de la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées (le Dividende Privilégié) et les Parts Sociales Ordinaires se partageront tous les bénéfices nets restants ou (ii) si aucune Part Sociale Privilégiée n'est émise au moment de l'affectation, les Parts Sociales Ordinaires se partageront tous les bénéfices nets restants.
- 15.4. Sans préjudice de l'article 15.1 et du Dividende Privilégié, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.
 - 15.5. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué de la manière prévue aux articles 15.2 et 15.3.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.



- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Administratie-en Trustkantoor «Pentagon» B.V., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales Privilégiées sous forme nominative, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:
- Charlene Lucille de Carvalho-Heineken, née le 30 juin 1954 à Amsterdam, les Pays-Bas, domiciliée à Via Alpina 40, 7500 St Moritz, Suisse.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:
- Thierry Fleming, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et
- Maarten Das, né le 19 juin 1948 à Amsterdam, les Pays-Bas, domicilié à Stadhouderskade 22B, 1054 ES Amsterdam, les Pays-Bas.
 - 3. Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite au mandataire de la partie comparante, qui a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. ROSSI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56754. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173055/518.

(100200616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.



PH - Property Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 153.211.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 29 octobre 2010

L'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1) Accepter la démission de Monsieur Jeroen MATTERNE en sa qualité de gérant A avec effet à partir du 29 octobre 2010.
- 2) Nommer Monsieur Robert Andrew QUINN, employé privé, né le 8 Mai 1977 à Stockton on Tees (Royaume Uni), adresse professionnelle au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que gérant A en remplacement de Monsieur Jeroen MATTERNE, avec effet à partir du 29 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PH - Property Holdings Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010167637/19.

(100193752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Eubro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 99.256.

AUSZUG

Aus einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft EUBRO HOLDING S.A., mit Sitz in L-6550 Berdorf, 4, Millewee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 99.256, aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach, am 2. Dezember 2010, einregistriert in Echternach, am 07. Dezember 2010, Relation: ECH/2010/1827, geht hervor dass:

- Herrn Hans Hubert BROCK und Frau Anna Elisabeth KESSEL als Delegierte des Verwaltungsrates zurückgetreten sind,
- Frau Liette SABUS, Privatangestellte, wohnhaft in L-6587 Steinheim, 3, Am Flouer, zur Delegierten des Verwaltungsrates ernannt wurde, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014,

welche die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung durch ihre alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

Echternach, den 20. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010167809/19.

(100194296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Äert Sekretariat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 68.689.

Assemblée Générale Extraordinaire des Associés

Suite à la cession de 260 parts sociales de Monsieur Philippe Deveze, demeurant 4 route Nationale 54260 Tellancourt "France", à Monsieur Alain Lesbaches, 10A rue de l'Alzette L-3396 Roeser, le capital social se répartit comme suit:

Monsieur Philippe Deveze: 240 parts sociales.

Monsieur Alain Lesbaches: 260 parts sociales.

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale nomme Monsieur Alain Lesbaches gérant Technique de la Société en remplacement de Monsieur Philippe Devèze.

Monsieur Philippe Devèze nommé gérant administratif, délégué à la gestion journalière.

Etabli à Roeser, le 14 décembre 2010.

Philippe Deveze / Alain Lesbaches.

Référence de publication: 2010168165/16.

(100193953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.



Lyon Finance Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.985.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 12 octobre 2010:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société de:
- Mademoiselle Célia Cerdeira, né le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- 2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013:
- Monsieur Mike Abreu Pais, né le 09 janvier 1981 à Luxembourg (Luxembourg) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LYON FINANCE LIMITED S.A.

Référence de publication: 2010167948/17.

(100194350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Achelia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.057.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 juin 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jozef VREYS et Joseph WINANDY, Administrateurs sortants et de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes sortant pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur M. Koen LOZIE,18, rue des Sacrifiés, L-8356 Garnich, en remplacement de M. Jean QUINTUS pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010168167/18.

(100194112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Alur Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 121.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001062/9.

(100203463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

A.C. Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 55.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001054/9.

(100203786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.



La Louisière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 95.409.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social, le 14 décembre 2010

L'Assemblée a été informée du décès de Monsieur Nicolas Kruchten, administrateur, survenu le 12 septembre 2010. Monsieur Laurent Barnich, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été élu au poste d'administrateur de la société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010167924/13.

(100194288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Platon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 41.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000857/10.

(110000572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

SJ Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2433 Luxembourg, 4, rue Nicolas Rollinger.

R.C.S. Luxembourg B 132.980.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au siège social de la société en date du 20 décembre 2010

Délibérations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée nommer comme nouveau commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES SARL, établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.495.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010168105/21.

(100194306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Platon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 41.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000858/10.

(110000573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.



Afimo, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai.

R.C.S. Luxembourg B 25.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 28 décembre 2010.

Pour AFIMO S.A.H.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.
83, RUE DE LA LIBERATION
L-5969 ITZIG
Signature

Référence de publication: 2011001058/15.

(100203929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

rovo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 27, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.282.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010175184/12.

(100202415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Al-Andalus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 100.438.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 December 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011001059/14.

(100203473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Alfadel, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 24, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg E 860.

Les associés de la société civile , représentant l'entièreté du capital social, rassemblés en assemblée générale extraordinaire, décident à l'unanimité d'élargir l'objet de la société civile ALFADEL comme suit:

Art. 2 bis. La société, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à

caractère commercial:

peut aussi acquérir, vendre, louer, gérer, mettre en valeur tous biens meubles et immeubles pour son propre compte.

Luxembourg, le seize décembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010168168/13.

(100194141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.



Gerba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 40.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2010.

Pour GERBA S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Isabelle GERLAXHE

Référence de publication: 2011000244/15.

(100203126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 106.577.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011001055/15.

(100203474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Born Investment Holding Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORN INVESTMENT HOLDING COMPANY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010172871/11.

(100200353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 95.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010175090/12.

(100201713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck